

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 -12 - 10

Séance du 17 décembre 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 25

Représentés : 5

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE,
Messieurs FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, GIACALONE, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TROGNO, Messieurs, BUONCRISTIANI,
GIULIANO, GUEGUEN, OLIVIER, PATOUILLARD, ROCHE,
VALENTIN.

TRAVAUX

DE REHABILITATION
DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE
LA FALQUETTE

Etaient représentés :

Adjoints : Monsieur Antoine BAGNO (procuration à Monsieur le
Maire).

DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AUPRES
DU DEPARTEMENT DU VAR

Conseillers Municipaux : Mesdames Elisabeth LALESART
(procuration à Madame Stéphanie LEITE), Lydie TOCHE SOULÉ
(procuration à Madame Andrée SAMAT), Messieurs Pierre
LUCIANO (procuration à Madame Sabine GIACALONE), Louis
SAOUT (procuration à Monsieur Jean-Paul ROCHE).

DELIBERATION
MODIFICATIVE

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Olivia MOTUS-JAQUIER,
Isabelle VIDAL, Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN,
Secrétaire de séance.

Vu la délibération n°2019-10-07 du 1^{er} octobre 2019 portant sur les travaux de réhabilitation de la
Résidence autonomie « La Falquette » - Demande d'aide financière auprès du Département du Var,

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20191217-DEL20191210-DE
Date de télétransmission : 19/12/2019
Date de réception préfecture : 19/12/2019

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée Communale que la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer est propriétaire de la Résidence autonomie la Falquette à la suite de la résiliation du bail emphytéotique intervenu avec le Logis Familial Varois. Lors de la séance du 29 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, d'engager des travaux importants de rénovation du bâti et des équipements de cet établissement. Ces travaux d'entretien sont nécessaires pour optimiser le confort des usagers (personnes âgées) ainsi que leur sécurité.

En effet, aujourd'hui, la Résidence Autonomie la Falquette a vieilli (41 ans) et même si le bâtiment demeure relativement en bon état, un diagnostic en 2018 met en évidence une déficience thermique importante, une nécessité de modernisation de l'installation électrique, une réhabilitation des parties communes et un aménagement de l'accueil pour répondre aux normes d'accessibilité.

Ainsi, l'établissement est dépourvu d'isolation, en dehors d'une couche de laine de verre d'origine dans les combles. Les menuiseries de l'ensemble du bâtiment demeurent en bois et à simple vitrage. La résidence est chauffée à l'électricité par des radiateurs forts consommateur d'électricité. En conséquence, le bâtiment est très énergivore. Les façades présentent désormais des signes de vétusté. Les murs et les sols des parties communes nécessitent une réelle réfection. L'accueil actuel doit pouvoir accueillir correctement des personnes à mobilité réduite.

Le projet de réhabilitation de ce bâtiment est global avec un volet énergétique prédominant.

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire propose la réalisation des travaux suivants :

- Isolation du bâtiment par l'extérieur, afin de pallier les ponts thermiques et moderniser l'aspect extérieur
- Changement de l'ensemble des menuiseries par des modèles à double vitrage. Le changement de ces menuiseries sera l'occasion d'apporter un confort aux résidents (volets électriques) et améliorer la sécurité en réduisant le seuil de la porte fenêtre donnant accès aux balcons.
- Changement de la laine de verre dans les combles pour un coefficient supérieur d'isolation
- Changement des radiateurs électriques classiques par des radiateurs électriques « nouvelle génération » beaucoup moins énergivores.
- Remplacement de l'ensemble des armoires électriques et de l'installation électrique dans son ensemble. Adapter le nombre de prises électriques aux nouveaux besoins des multiples appareils électriques de nos jours.
- Doublage des murs des couloirs pour pallier les difficultés d'adhérence de la peinture et adapter les coloris à la signalétique de l'établissement pour une meilleure orientation du public. Ce doublage des murs sera l'opportunité d'intégrer dans les cloisons les câbles électriques, les détecteurs de présence et renforcer les éclairages.
- Réalisation d'une extension pour créer un bureau d'accueil plus accessible aux publics en situation d'handicap.

L'ensemble de l'opération énoncée ci-dessus, est estimé à 1 600 000 € HT auxquels s'ajoutent les frais d'études, honoraires de la Maîtrise d'œuvre, du contrôle technique et de la coordination sécurité évalués à 165 000 € HT soit un total de 1 765 000 € HT.

Monsieur Le Maire propose de monter un programme de financement prévisionnel, en demandant des aides financières auprès de :

- la Région Sud PACA dans le cadre d'une subvention FRAT
- du Conseil Départemental du Var dans le cadre d'une subvention pour l'aide aux communes d'une part, et pour les projets de rénovation des établissements sociaux et médico-sociaux de compétence départementale publics entièrement habilités à l'aide sociale, d'autre part.

- de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) dans le cadre des appels à projets visant à soutenir les opérations d'investissement prioritairement à la modernisation et à l'adaptation des résidences autonomie
- de la Caisse de retraite complémentaire Agirc – Arrco dans le cadre de la participation au projet de rénovation de logement de personnes âgées autonomes.
- Le solde sera autofinancé par la Commune

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LA FALQUETTE - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE	
Région Sud P.A.C.A (plafond FRAT) (11%)	200 000,00 €
Conseil Départemental du Var (30%)	
▪ Subvention aides aux Communes	200 000,00 €
▪ Subvention d'investissement en faveur des Etablissements Sociaux et Médicaux Sociaux (ESMS)	329 500,00 €
Soit un montant total de.....	529 500,00 €
CARSAT/ CNAV (subvention locale + PAI) (30%)	530 000,00 €
Caisses de retraite complémentaire Agirc et Arrco (8%)	132 000,00 €
<i>Sous total subventions (79%)</i>	<i>1 391 500,00 €</i>
<i>Autofinancement (21%)</i>	<i>373 500,00 €</i>
Total HT	1 765 000,00 €

Afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie la Falquette, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Communale de solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental du Var dans le cadre de la subvention à l'aide aux communes et de la subvention d'investissement en faveur des établissements sociaux et médico-sociaux placés sous la compétence départementale.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Décide de solliciter une demande d'aide financière du Département afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la Résidence autonomie la Falquette,

Autorise le Maire à solliciter cette aide financière,

Prend acte que la présente délibération modifie la délibération n°2019.10.07 votée le 1^{er} octobre 2019.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture 083-218301125-20191217-DEL20191210-DE Date de télétransmission : 19/12/2019 Date de réception préfecture : 19/12/2019
--